

CONTRAT D'INSCRIPTION

« Brin de Forme » sise 39, rue Louis Moron 49320 Brissac-Quincé
02 41 20 17 75 ou www.brindeforme.fr

Et

Nom : Prénom :

ADRESSE :

Tél. mail :

Date de naissance :

DATE D'ADHÉSION

REABONNEMENT **oui non** **CARTE MEMBRE** 20 euros

FORMULES

MODALITES DE PAIEMENT

.prix date de prélèvement

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE CENTRE ?

Les deux parties s'engagent à respecter le règlement de l'établissement imprimé au verso.

Fait à Brissac-Quincé, le
Signature du souscripteur:

Signature de l'établissement

Règlement intérieur

MEMBRE

Les personnes souhaitant devenir membres de la structure doivent être à jour de leur cotisation. Toute période d'abonnement commencée sera due totalité. Un abonnement ne peut être suspendu, transmis ou remboursé pour quelque cause que ce soit

CERTIFICAT MEDICAL

Tout membre est tenu de fournir un certificat médical attestant que sa constitution physique et son état de santé lui permettent d'utiliser les installations, au plus tard le jour de sa première séance. A défaut de présentation dudit certificat, il conserve l'entière responsabilité de toute conséquence ou tout dommage immédiat ou futur préjudiciable à sa santé pouvant résulter des installations du club. L'inaptitude à la pratique gymnique ne peut en aucun cas entraîner les remboursements de tout ou une partie de l'abonnement.

ABONNEMENT

La prise d'effet de l'abonnement est indiquée sur le contrat. La validité des cartes d'entrées balnéothérapie(10 entrées) est de 6 mois Le règlement par chèque est accepté. Il vous engage sur toute la période de l'activité (aucun remboursement possible).

Le règlement par prélèvement mensuel est accepté, (1 mois de préavis pour lever le prélèvement). Il prend effet le jour de la souscription au club. Les prélèvements sont : avec ou sans engagement, selon l'abonnement que vous choisissez. Si vous optez avec "engagement sur 12 mois min", vous aurez donc au minimum 12 mois de prélèvement. Le règlement se fait par prélèvement bancaire mensuel selon l'ordre de prélèvement se référant à ce contrat (avec ou sans engagement)accepté par le signataire. Vous pouvez dénoncer le contrat par mail ou simple courrier.

Sans courrier de votre part, le contrat est poursuivi par tacite reconduction et à durée indéterminée. Au delà de 12 mois de prélèvement, il n'y a plus d'engagement, vous pouvez donc demander une levée de prélèvement quand vous le souhaitez.. Chaque prélèvement rejeté entraîne 5€ de facturation au client.

ORGANISATION

Les horaires d'ouverture sont affichés dans le club. La direction se réserve le droit de fermer ses portes pour des raisons d'entretien, de remise en état. Lors des jours fériés et des vacances scolaires les horaires d'ouverture de l'établissement et le programme des cours collectifs peuvent être modifiés. La clientèle en sera informée par voie d'affichage.

L'accès au club est exclusivement réservé aux adhérents, pendant les heures d'ouverture du club muni de leur carte de membre en cours de validité et à jour de cotisation.

Chaque adhérent est tenu d'avoir en sa possession une serviette et des chaussures propres d'intérieur pour la gym et la musculation, une paire de claquettes pour l'accès aux espaces humides.- La douche est obligatoire avant l'accès à la piscine, au hammam, au sauna.

La présentation de la carte membre est obligatoire lors de tout accès aux locaux – sa valeur est de 15 euros. En cas de perte ou de vol ou de détérioration elle sera remplacée et facturée à son titulaire

Pour le bon déroulement des cours collectifs l'équipe d'encadrement se réserve le droit de refuser l'accès au-delà d'un nombre qu'il jugera déraisonnable.

ASSURANCES

Vous reconnaissez avoir souscrit une assurance couvrant votre responsabilité civile personnelle. Tout membre renonce à poursuivre toute demande d'indemnité ou dédommagement fondée sur l'utilisation des installations du club ou résultant de celle-ci directement ou indirectement. Chaque membre du club est assuré pour tout accident qui pourrait lui arriver engageant la responsabilité civile de l'établissement durant son séjour dans le club.